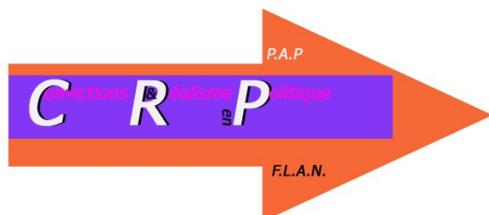




Le projet de paix perpétuelle Megalo Paul

La France de la Paix



*présidentielles
2007*

« Projet de Paix Perpétuelle »
C.R.P. (Convictions et réalisme en politique)

***Projet en vue de l'accession de Megalo Paul
au poste de Président de la République Française en 2007***

Ce programme, que nous avons voulu simple, accessible, direct et concret, tout en insistant sur de grands principes, se répartit en trois axes majeurs, autour de la notion de Paix : la paix sociale en France, la paix dans le monde, la paix avec notre planète.

A chaque proposition, signalée par un paragraphe, correspond un « b » qui explique comment la mesure sera financée, dans un but de pragmatisme et de transparence.

A°) La paix sociale en France

1. Les institutions

« Un Etat dont le salut dépend de la loyauté de quelques personnes, et dont les affaires, pour être bien dirigées, exigent que ceux qui les mènent veuillent agir loyalement, n'aura aucune stabilité. Pour qu'il puisse subsister, il faudra ordonner les choses de telle sorte que ceux qui administrent l'Etat, qu'ils soient guidés par la raison ou mus par une affection, ne puissent être amenés à agir d'une façon déloyale ou contraire à l'intérêt général. » Spinoza, TP I, §6

*« De même que les vices des sujets, leur licence excessive et leur insoumission doivent être imputées à la Cité, de même en revanche leur vertu, leur constante soumission aux lois doivent être attribuées à la vertu de la cité et à l'établissement d'un droit civil absolu [...] **les hommes en effet ne naissent pas citoyens mais le deviennent.** Les affections naturelles qui se rencontrent sont en outre les mêmes en tout pays ; si donc une malice plus grande règne dans la cité (...), cela provient qu'elle n'a pas assez pourvu à la concorde, que ses **institutions ne sont pas assez prudentes** et qu'elle n'a pas en conséquence établi absolument un droit civil. » Spinoza, TP I, §5*

*« Prévenir tous ces maux, constituer dans la cité un pouvoir tel qu'il n'y ait plus de place pour la fraude ; bien mieux, **établir partout des institutions faisant que tous, quel que soit leur complexion, mettent le droit commun au dessus de leur intérêt privés, c'est là l'œuvre laborieuse à accomplir.** » Spinoza, TTP, XVII*

§1 Pour en finir avec ce mode de fonctionnement présidentiel, où le poste de premier ministre, ainsi que son engagement devant l'Assemblée, n'est qu'un simulacre de démocratie, nous proposerons, si nous accédons l'Elysée, une réforme institutionnelle, prévoyant le passage du mandat de député à 3 ans, durée suffisante pour le nécessaire ancrage d'une action départementale dans le temps, et permettant aux français d'avoir plus souvent la parole lors d'élections locales ayant une incidence sur la politique nationale et internationale de leur pays. Comme le notait Rousseau dans les *Considérations sur la Pologne* en parlant de l'Angleterre, comment une démocratie est-elle pensable si le peuple n'a plus le pouvoir pendant 5 ans ? Distinguer, au niveau de la durée, le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif dont dépend l'élection du Premier Ministre, permettrait de renforcer le sentiment, en chacun, d'être *acteur*, et non simplement spectateur, de la politique que nous mettrons en œuvre (ce qui était le sens de la proposition 10 du FLAN). Cette proposition serait soumise aux français par voie référendaire.

§1b : le mode de financement sera similaire à celui de maintenant, à l'exception de la mesure présentée au §2.

§2 Nous nous engageons à réduire de plus de la moitié les frais des hautes institutions de la République, notamment en payant les ministres, les députés et le Président au SMIC. Cela aura pour effet de rapprocher les élus du Peuple, et les plus démunis des élus. Voilà qui devrait barrer la route aux politiques professionnels. Nous pensons que la politique est une affaire de conviction, non d'argent ou de volonté de puissance, au sens nietzschéen.

§2b Le solde de cette mesure sera évidemment positif, et sera essentiellement attribué au remboursement de la dette de l'Etat. Si, une fois arrivés à l'Elysée, nos prédécesseurs n'ont pas commencé par réduire leur train de vie, en augmentant toujours plus salaires, voyages et réceptions coûteuses, nous pensons qu'un Etat plus responsable peut permettre de contribuer à une sortie de la crise budgétaire que subit la France (avec 42 milliards d'euros de solde déficitaire prévisionnel pour 2007).

§3 Pour cela, dès notre arrivée au pouvoir, trois audits indépendants seront nommés pour faire un rapport concernant la situation budgétaire de la France, que nous nous engageons à rendre publique. Chaque français pourra y avoir accès, sur simple courrier ou par le biais d'Internet. Chaque année un compte rendu précis, jamais par les mêmes experts, qui ne devront pas travailler ensemble, et n'appartenir à aucun parti politique, sera rendu public sans censure de l'Etat (à part ce qui relève du strict secret défense).

§3b Ce travail sera effectué par les professeurs d'économie du pays, et leurs étudiants qui le voudront, en thèse. Le financement se fera par prime à l'enseignant voulant se dévouer à une telle tâche d'intérêt public, et une prime pour les étudiants volontaires. Le financement sera donc assuré conjointement par le Ministère de l'Economie et des Finances, et par celui de l'Education Nationale

§4 Sur la base de ce rapport, entre autres, chaque année les français seront invités à déposer dans leur mairie, sur simple présentation d'une carte d'électeur valable, un avis sur la politique du gouvernement dans les 6 grands chantiers auxquels nous nous attaquerons (Environnement, Politique étrangère, Sécurité Nationale, Santé, Education, Equipement). Les résultats de cette enquête d'opinion, où chaque français pourra s'exprimer anonymement et en toute liberté, seront traités par les GPS rattachés aux Mairies (Garants de la Paix Sociale), et rendus publics par le maire, en même temps qu'il les envoie au gouvernement. Cette mesure à pour but de rapprocher les individus de la politique que l'Etat semble souvent mener contre eux. Nous voulons la mener pour eux, avec eux.

§4b Le financement sera assuré par le Ministère de la Paix Sociale que nous voulons créer.

§5 Sur ce Ministère : il sera doté du deuxième budget du pays, après l'Education, et qui aura sous sa responsabilité le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère pour le Plein Emploi et la Solidarité, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère des Transports et de l'Aménagement du Territoire, le Ministère d'Outre mer. Les ministres délégués au budget, de la fonction Publique, aux PME, travailleront sous sa tutelle.

§5b Nous financerons le fonctionnement de ce ministère d'Etat par la Contravention à la Paix Sociale, qui sanctionnera tous ceux qui, dans le domaine de l'ordre public, dans celui de l'emploi, dans les trafics diverses, sèment un climat de peur. Ces amendes seront décidées par le Tribunal compétent pour juger de l'affaire (par exemple, le tribunal correctionnel pour trouble à l'ordre public lors des délits), et leur coup s'échelonnera selon la gravité du préjudice estimé par les G.P.S., et décidé par le tribunal, et ce quel que soit le secteur.

§6 L'autre ministère d'Etat, avec le 4^e budget de l'Etat, sera le Ministère de l'Urgence Ecologique. Il aura pour but d'appliquer, premièrement, le Pacte Pour l'Ecologie de Nicolas

Hulot, et de diriger un plan d'action, national et international, pour redonner à la planète Terre l'espoir d'un développement serein. Ce point sera détaillé dans le C°) de notre programme, « La paix avec la planète ».

§6b Sous la pression des industriels, de nombreux gouvernement ont renoncé à taxer les pollueurs. Ces taxes seront intégralement reversées à ce ministère, taxes aussi bien sur les particuliers choisissant d'acheter des voitures polluantes que sur les patrons et les actionnaires d'entreprises polluantes. Encore une fois nous voulons instaurer un principe de responsabilité en mettant les actionnaires, réels décideurs, au centre du processus décisionnel. Il va de soi (selon le principe C.L.E.A.N.) détaillé en 2. de ce A°) que ce sont les actionnaires *au moment de l'infraction à l'équilibre écologique de la planète* qui seront sanctionnés. De même, ce ministère travaillera en collaboration avec d'autres, par exemple le Ministre des Transports, en proposant la gratuité des transports en commun pour tous, par exemple.

§7. Nous tenons totalement à l'indépendance de la Justice ; voilà pourquoi ce Ministère ne saurait être sous tutelle, et, là-aussi, des experts seront nommés pour diagnostiquer les carences, notamment en termes de délais pour les jugements. Nous pensons augmenter les postes au concours de la Magistrature, et le Président de la République pourra être entendu comme témoin au cours d'une affaire. Nous nous engageons, par ailleurs, à la plus grande transparence, ce qui impliquera la démission du membre du gouvernement, du député, voire du président concerné. Même en cas d'innocence, le sentiment, pour les français, d'un pouvoir politique honnête, au travail et respectueux des lois, nous semblent fondamental pour qu'il croient à nouveau à la politique. Contrairement, donc, à ce que dit Hobbes dans *Le citoyen* (chapitre 6), à savoir que le président doit être injusticiable quoiqu'il fasse, nous pensons que, si de réels soupçons pèsent sur le pouvoir en place, ce même pouvoir est affaibli, et ne sert plus la France et les français.

§7b L'augmentation des postes de magistrats, nécessaire aux différents contrôles que nous voulons instaurer, et qui s'impose dès maintenant, sera financée par l'augmentation du coût des sanctions liées au droit public. De même, ne croyant pas en l'américanisation de notre société, qui fait des procès à outrance selon le principe « calomniez, il en restera toujours quelque chose », les avocats se rendant coupables de la construction d'un dossier fallacieux ou diffamatoire ne risqueront plus seulement une sanction en interne, mais une sanction financière envers le Ministère de la Justice.

2. Grands axes de nos propositions pour une paix sociale en France

« L'ordre de nos propositions est structuré par le cheminement qui va des nécessités du corps à celles de l'esprit »

§1 : La santé : pour un système rationnel, simple et social

Il est évident que le système français de la sécurité sociale ne se porte pas bien. Toutefois, nous voulons réaffirmer sa légitimité et son importance. L'Etat doit bien prendre en compte la santé de ces citoyens ; c'est une question de responsabilité morale. La sécurité n'est pas qu'une affaire de biens matériels mais elle est surtout sécurité du corps.

1. Aussi, ce qui est importe le plus et de se concentrer sur les catégories sociales qui ont le plus de mal à se soigner et à se faire soigner : les étudiants, les personnes étrangères et à très faibles revenus. Davantage de moyens doivent donc être mis en œuvre en ce qui concerne la médecine étudiante qui doit rester totalement gratuite et surtout visible aux yeux des nouveaux étudiants qui n'ont pas forcément conscience de son existence.

2. Pour répondre aux problèmes des personnes étrangères ou à faibles revenus, nous souhaitons la création de *centres de santé publique et de prévention* au sein des quartiers les plus défavorisés, ouverts 24h/24h capables de répondre aux urgences de bases (blessures légères, planning familial, prévention active, présence régulière de psychologues...)

3. Nous chercherons aussi à donner un véritable élan à la recherche, en créant une véritable dynamique au niveau des pôles universitaires et en partenariat avec l'industrie pharmaceutique.

4. Il faut bien sûr continuer le développement des dossiers informatiques (gain de temps et meilleur suivi du patient) tout en respectant les exigences du secret médical. Nous prôtons, sous contrôle de la C.N.I.L., la carte vitale nouvelle génération, qui sera nominative et renseignée, uniquement consultable par des professionnels assermentés, notamment pour prévenir allergies, interactions médicamenteuses et les éventuelles fraudes (ceux qui vont voir de nombreux médecins pour se faire prescrire la même chose, et qui le revendent, le Subutex en étant le triste exemple –substitut légal d'héroïne). Cette mesure est loin d'être un nouveau flicage, puisque seuls les pharmaciens ou les médecins pourront alerter, en cas d'abus, la Sécurité Sociale (avec pour sanctions graduelles l'avertissement, la suppression des droits pour deux mois, le passage au tribunal correctionnel pour « fraude à la Sécurité Sociale », voire « recel », si le fait est constitué).

5. Enfin, nous souhaitons donner une très grande importance à la prévention, par tous les moyens (médias, publicités, interventions en milieux scolaires et hospitalier) afin d'éduquer les citoyens en matière d'hygiène alimentaire, dentaire, sexuelle, etc... Les grands chantiers que nous comptons favoriser sont celui du tabagisme, du cancer et du sida, notamment par le développement, pris en charge par les conseils généraux, des C.O.D.E.S., sur la base, contrairement à ce qui se passe actuellement, des salaires et des missions nationales, directement reliées au Ministère de la Santé.

6. Les médecins qui s'installent dans des lieux où la densité des soins (médecins privés, hôpitaux, cliniques) fait cruellement défaut, notamment en campagne, seront exonérés de taxes professionnelle sur 2 ans, mais devront rembourser cette mise s'ils quittent leur place après, durant une période de 10 ans. Ces médecins, opérant le lien social en matière de santé, joueront pour ces régions le rôle central de G.P.S. de la santé, chargés d'orienter les patients de manière adéquate et rendant en cela un service public, d'où la proposition d'exonération.

7. Les concours de recrutement des médecins doivent changer. Nous ne le ferons pas contre les universitaires mais avec eux, pour qu'un socle commun, incluant des modules d'éthique et de psychologie, et de médecine générale, soit mis en place. Les critères du concours, et de l'orientation vers les différentes spécialités doivent être revus, notamment en fonction des besoins. S'il faut rendre certaines spécialités plus attractives, nous le ferons, par exemple en obligeant les assureurs à baisser leurs tarifs pour certaines spécialités à risque. Le but est d'augmenter, d'ici 10 ans, le nombre de médecins formés de 50%.

§1b : Le financement de ces mesures passe par la responsabilisation des médecins, le développement du générique, le dialogue raisonné entre l'Etat et les entreprises pharmaceutiques... Il est bien certain que le système de sécurité sociale ne sera jamais bénéficiaire. Aussi, il est tout à fait normal que l'Etat perde de l'argent afin d'assurer la santé de ces citoyens. Mais il en va aussi de la responsabilité de chacun de minimiser ce coût global. Il est important d'augmenter pour cela les contrôles, en vue d'enrayer la fraude et le gaspillage. Voilà un des buts de la carte vitale nouvelle génération, qui sera, pour les résidents étrangers en situation régulière dans notre pays, automatique, valable le temps de leur séjour en France. Et les G.P.S., au sein des entreprises, notamment, auront un rôle de tout premier plan, puisqu'une « taxe sur le stress dû à la profession » sera mise en place, si cette entreprise est anxiogène pour ses employés. Voilà pourquoi le développement des médecins de service

public nous semble indispensable, et cela s'auto-financera. Il n'y a pas de raison que le monde du travail produise des maux qu'il ne soigne pas, en retour. De même, un médecin s'installant dans une ville ayant un quota de médecins trop élevé aura une taxe professionnelle multipliée par 1.1% chaque année, cela pour financer la G.P.S. pour la santé.

§2 : Le logement : Des droits pour un toit

1. Nous comptons réaffirmer le droit au logement et engager la responsabilité de l'Etat dans cette mission urgente. Un individu sans logis est un individu sans repère, abandonné et en détresse. Parce qu'un minimum de bien être et de sécurité pour tous doit être assuré, un effort collectif est nécessaire. La loi sur l'obligation de construction de logements sociaux doit être revue ; nous nous engageons à l'appliquer avec la plus grande sévérité et à augmenter les amendes pour les maires peu consciencieux.

2. Un nombre important de bâtiments inoccupés publics pourront être réquisitionnés à cette fin. Mais il s'agit aussi d'avoir l'ambition de mener une véritable politique de développement urbain de qualité, en favorisant l'esthétique et le développement des espaces verts. Une bonne ville, pour une meilleure vie. Ce droit au logement sera supervisé par les GPS de l'urbanisme, qui concentreront dans un dossier tous les éléments (venant des assistantes sociales, des maires, des propriétaires, des locataires). Une prime à la location sera versée, si besoin est, pour encourager les propriétaires à louer leur propriété.

3. Les droits de succession pour une maison seront évalués en fonction du salaire de/des héritier(s).

4. Pour toutes les personnes désirant être propriétaires de leur logement, l'Etat se portera garant, de manière à encourager la propriété (cette mesure ne sera valable que pour un seul bien immobilier).

§2b : Le financement de ces projets peut consister d'une part dans l'utilisation de l'argent récolté grâce aux amendes des villes hors la loi, mais aussi, dans l'utilisation d'une partie de l'impôts sur la fortune, l'augmentation de 10% de la taxe foncière pour les propriétaires de logements vides depuis plus d'un an, ainsi que des contrôles renforcés pour la salubrité des habitations existantes, avec amendes si les normes ne sont pas respectées. Tout manquement aux mesures ci-dessus sera sévèrement sanctionné.

§3 : Economie et emploi : Pour une économie à la fois humaines et compétitive

1. *Le sens du travail* : Comme beaucoup de philosophes, d'Aristote à Hannah Arendt, en passant par Marx, l'ont montré, le travail peut tout aussi bien être une activité qui permet à l'individu de se réaliser que de s'aliéner. Tout dépend alors de la nature de ce travail et du sens que la société lui donne. Il apparaît extrêmement important de réaffirmer que la valeur du travail ne doit pas être prioritairement une valeur marchande, mais bien plus une valeur humaine et existentielle. Si l'individu ne peut s'objectiver, prendre conscience de ce qu'il peut être, seulement en produisant quelque chose, cette production doit être d'avantage « création » que reproduction automatique. La tâche doit nécessairement être comprise par celui qui l'effectue, comme une tâche utile dont il peut retirer une certaine estime de soi. Donner un

sens à son travail n'est pas différent de donner un sens à sa vie. Une activité absurde, détachée de sa finalité (comme visser le même boulon toute la journée) ne peut être constructive et amène l'individu à se considérer comme un rouage et non comme un être libre.

Pour changer notre regard sur le travail, le CRP s'engage à donner l'exemple aux entreprises privées en revalorisant le statut du fonctionnaire. Ce dernier, contrairement à ce que semble indiquer son nom, n'est pas simplement une partie coupée d'un tout, absorbée dans sa « fonction ». Le fonctionnaire est un acteur de la paix sociale, au service d'autrui et de la bonne marche de l'Etat. Que ce soit dans le domaine de l'éducation, du transport ou de l'économie, il ne doit pas se sentir le jouet d'un « monstre froid », mais bel et bien être fier de participer à la cohésion et au progrès du « vivre ensemble ».

2. *La question de l'équitabilité du temps de travail* : cette question épineuse doit bien être débattue. Pourtant, il ne nous semble pas souhaitable de remettre en cause la réforme des 35h dans ses principes. Il y a bien sûr un problème d'application dans certains cas particuliers et elle doit être appliquée avec toute l'équité possible. Mais la question du temps de travail est aussi une question de santé publique. Certaines professions physiquement et mentalement très éprouvantes demandent un temps de travail plus réduit que d'autres dans lesquelles le travailleur éprouve un certain confort. Mais il est aussi important de prévenir les dépendances au travail, et les pressions que les dirigeants d'entreprises peuvent exercer sur leurs employés en ce qui concerne les heures supplémentaires. Le travail ne peut être l'unique dimension de la vie de l'individu. Les G.P.S. interviendront ici, comme nous l'avons indiqué précédemment. Nous noterons avec Toni Negri (*Empire, Multitudes*) que l'aliénation peut être aussi bien intellectuelle, productrice de tension nerveuse et physique, et nous renforcerons la médecine du travail, qui, en collaboration avec les G.P.S., réduiront cette dimension aliénante du fait de travailler. Nous voulons aussi bien valoriser l'envie de travail que détruire la peur du chômage.

3. *La raisonnable du profit* : Il n'est bien sûr pas question pour le CRP de nier qu'une certaine finalité du travail est le profit. C'est un fait. Mais cela ne doit pas signifier que le profit est le seul paramètre à prendre en compte dans toute activité productive. Il doit même parfois être sacrifié en partie à des fins plus importantes (la collectivité, l'écologie, la solidarité...). On peut ici utiliser la distinction aristotélicienne entre l'administration familiale et la chrématistique. Alors que la première est une utilisation naturelle des richesses en vue d'une fin extérieure à elle (c'est-à-dire la sécurité vitale des individus), la seconde est un vice qui consiste à accumuler perpétuellement des biens et de ne pas faire de l'argent un simple moyen mais une fin en soi.

Une autre mesure phare sur laquelle nous nous engageons est donc de légiférer précisément sur la question des indemnités de licenciement des grands patrons. Il ne s'agit pas de diaboliser le patronat, mais simplement de le responsabiliser et d'en faire une catégorie sociale qui a un rôle véritablement positif à jouer au sein de la cohésion sociale.

4. *Le service public* : Le service public garanti par l'Etat n'a pas pour fin de faire des profits, mais de garantir un service de qualité et de proximité. Il faut donc réaffirmer l'exigence d'un service public présent dans tous les domaines d'activité, et assurant à tous l'accès aux services les plus fondamentales. La gestion du service public doit être rationalisée, mais doit aussi garder sa part d'humanité, quitte à ne générer aucun profit financier.

5. *L'agriculture* : *La vision de l'agriculture doit être européenne. Nous devons cesser d'être si prétentieux afin de nous entendre avec les autres pays de l'Union Européenne. Il faut*

arrêter de vénérer nos modèles et savoir adapter et reconstruire. Ainsi l'agriculture française ne doit plus tourner le dos à l'innovation : il faut arrêter de prendre du retard. Il est aussi nécessaire de produire plus et mieux, être performant et rentable, assurer le renouvellement des ressources, prendre en compte les changements climatiques et le risque écologique. Pour satisfaire tous les besoins alimentaires et énergétiques nous avons besoin de la recherche, de ses progrès et des nouvelles technologies. Nous voulons favoriser une agriculture à la fois propre et rentable. Nous comptons aussi mettre en place un suivi social des agriculteurs en difficulté, afin d'aider à l'adaptation aux nouvelles technologies, à de possibles reconversion et surtout, afin d'assurer un soutien psychologique puisque l'on sait que la profession compte un nombre de suicides inquiétant.

5. *Le programme CLEAN (Contrôle du Libéralisme par l'Etat sur les Actions de la Nation) :*

Ce programme a pour but de contrôler les dérives que l'on peut sans cesse constater, conséquence la plus injuste, sans doute, des dérives chrématistiques dont Aristote parlait : le détachement entre l'argent et ce qu'il représente. Qui, actuellement, est agent dans notre économie ? L'Etat s'y est désengagé ; les Salariés sont méprisés ; les Patrons ne sont plus maîtres de leur entreprise. Pourquoi ? Tout simplement à cause d'un système qui devient basé sur la plus immatérielle des valeurs, celle de la Bourse. Concernant, donc, toutes les actions *boursières* rentrant dans le cadre du P.I.B. comme du P.N.B., nous proposons un système visant à faire redevenir ce marché un tant soit peu rationnel, au-dessus de tout soupçon, bref, de faire intervenir l'Etat au niveau où se prennent les décisions, c'est-à-dire au niveau des actionnaires, et de leurs échanges boursiers. Deux principes pour cela :

- a) Enlever toute stock-option aux actionnaires majoritaires d'une entreprise, ainsi qu'à leurs patrons, si l'entreprise ne fait pas de bénéfices et n'embauche pas en fonction de ces derniers. Ce système veut que l'économie, de libérale, devienne libérée. Libérée du cliché « Les patrons sont des exploiters / Les travailleurs sont exploités », vieux du 19e siècle. De l'argent sera ainsi perçu directement par l'Etat si de telles règles ne sont pas respectées.
- b) De même, pour libérer notre économie des soupçons sur les capitaux en transit, et sur les paradis fiscaux vis à vis desquels, si nous étions élus, des résolutions seraient proposées à l'O.M.C. par la France, qui essaiera de convaincre ses partenaires européens de l'urgence d'une telle mesure.
- c) Nous voulons aussi la libérer de l'opposition entre actionnaires et salariés, par l'intéressement automatique des salariés aux actions de leur entreprise pour les entreprises de plus de 50 employés (*qu'elles soient cotées en bourse ou non*). Ce système de contrôle est nécessaire pour une nouvelle économie que nous proposons : l'économie de la confiance.
- d) De plus, pour chaque échange d'action, dans le but de responsabiliser à la fois celui qui vend et celui qui achète, au contraire de ce qui tend à devenir totalement virtuel (on achète, on vend en quelques clics, ne comprenant pas que l'on joue là avec des emplois, plus ou moins directement, ainsi qu'avec, souvent, le capital de son entreprise ; combien de patrons ont investi des sommes astronomiques sans soucis de réalisme – on pense à Jean-Marie Messier, comme malheureux exemple de cette économie irresponsable et boulimique). Nous proposons donc la R.A.V.A.B., Responsabilisation en matière d'Achats et de Vente d'Actions Boursières. Pour chaque action vendue ou achetée par des citoyens et/ou personnes morales dont la fiscalité relève de la France, le vendeur paiera un euro par action à l'Etat, et l'acheteur la même somme. De cette façon, nous ne pénaliseront pas réellement les petits actionnaires ; mais, sur des millions d'actions que représentent les mouvements financiers les plus importants, nous voulons rappeler, par cette mesure symbolique,

l'importante responsabilité, concernant le développement économique et social de la France, qu'ont les grands groupes financiers dans leurs spéculations. Il est évident que cela fournira en outre des mannes financières non-négligeables.

- e) Enfin, les contrôles sur les éventuels délits d'initiés seront renforcés, et les peines prévues seront triplées quant à l'amende, et doublées pour les condamnations à la prison.

§3b Pour le financement de ces mesures, et notamment par le programme CLEAN, nos experts sont formels, en se basant sur une croissance de 1,5% (ce qui est très prudent), nous serons excédentaire, si l'on se base sur les chiffres de l'année 2005 en matière de transactions boursières. Nous croyons en une économie qui, libérée de son rôle de diable social, pourra jouer son rôle d'acteur social responsable, dont l'Etat sera le garant.

§4 : La question des impôts : pour une juste répartition de l'effort collectif

1. *Le sens de l'impôt* : L'impôt est la nourriture de l'Etat ; sans lui, il ne peut vivre et apporter aux individus le fruit de leur association. Il est important de réaffirmer le rôle et le sens de l'impôt dans l'Etat, c'est-à-dire sa signification citoyenne et son utilisation par l'Etat. Il est parfois bon de se rappeler que dans la démocratie athénienne, payer l'impôt était un honneur ; la marque d'une participation active à la cité et au bonheur commun. Il faut revaloriser l'image de l'impôt, même si cela doit peut-être passer par la stigmatisation de l'égoïsme et par l'intransigeance vis à vis de la fraude.

2. *L'absence de baisse d'impôt* : le principe de l'impôt est que chacun contribue équitablement à la marche financière de l'Etat selon les moyens qu'il a en sa possession. Il ne s'agit donc pas de faire de « cadeaux » aux classes les plus aisées sous prétexte que cela favoriserait l'économie. Nous ne croyons pas en de tels raisonnements car nous connaissons la nature humaine, qui est de toujours être assurée d'avoir plus. Une personne qui possède beaucoup d'argent n'a pas besoin d'une baisse d'impôt pour investir ; elle ne fera que profiter de cette baisse pour s'enrichir encore d'avantage.

Le système actuel ne nous apparaît donc pas incohérent, même si les échelons de tarifs sont toujours à réactualiser. Il nous semble par contre intéressant de fixer le minimum de l'impôt à 1 Euro symbolique et non pas à zéro, pour que chaque citoyen puisse se dire participer à cet effort collectif qu'est l'impôt.

3. *Pour une balance commerciale positive et responsable* : Comme nous le développons dans le **B°**), que les contrôles douaniers seront renforcés et les amendes triplées, pour ne pas laisser se développer, comme actuellement, une économie parallèle. D'autre part, quand nos voisins allemands, sur certains articles textiles venant d'Asie, et plus particulièrement de Chine, les taxent, à l'entrée du territoire, de plus de 60%, comment nous pouvons simplement leur appliquer la T.V.A. à 20.6% ? Nous plaillons pour une harmonisation européenne des taxes à l'importation, notamment pour favoriser le commerce à l'intérieur de l'Europe. Ainsi, nous voulons limiter par une taxation plus forte l'arrivée de produits extérieurs à l'union ; et cela passe aussi bien par une élévation des frais d'entrée sur le territoire français (entrée légale) que par des contrôles douaniers plus dissuasifs en cas de contrebande. Nous comptons augmenter le nombre des douaniers (douane « volante » et « fixe ») de 5% par an, ainsi que le nombre de contrôles.

4. *Pour une économie plus juste* : Comment expliquer que les vols sur étalage se multiplient (+8,7% depuis 1993 ans, source : Ministère de l'Intérieur), et que les associations, du type « Restos du Cœur », augmentent chaque année, par pure nécessité, leur distribution de repas gratuits ? Comment peut-on faire croire aux français que la croissance économique seule peut leur permettre d'obtenir un plus grand pouvoir d'achat ? Pour garantir aux plus démunis l'accès aux produits de première nécessité (lait, eau minérale, beurre, huile, sel, jambon, féculents, papier hygiénique, savons, produits d'hygiène corporelle, ...), nous proposons de réduire la TVA à 5%. Cela n'aura que des conséquences positives : nous sommes persuadés du fait que la délinquance sus-mentionnée a pour origine les prix trop élevés de tels produits, qui sont pourtant vitaux ! En baissant la TVA, l'Etat perd, certes, en apparence, de l'argent, mais le contribuable en gagne, ainsi que les marques, puisqu'elles vendent plus. Ayant discuté avec de nombreux représentants, nous sommes assurés de leur soutien.

Or le contribuable moyen, dépensant moins en produits de première nécessité, pourra investir ailleurs, puisqu'il aura plus de pouvoir d'achat. Imaginons une personne au RMI ; cette personne aux faibles revenus pourra subvenir à ses besoins les plus fondamentaux, ainsi qu'à ceux de sa famille si elle en a une à charge. Nous pensons qu'un citoyen qui mange à sa faim, peut prendre soin de lui, gagne aussi bien en estime de lui-même qu'en estime du monde du travail, qu'il pourra d'autant mieux regagner s'il peut se présenter correctement aux entretiens d'embauche. En le remettant au travail, il gagne encore en estime de lui-même, et c'est cet investissement dans l'humain qui nous semble primordial.

Cette mesure permet de réduire une mesure d'injustice sociale criante, de modérer une délinquance si compréhensible, celle du besoin, de permettre une meilleure réinsertion pour des personnes si démunies. En augmentant le pouvoir d'achat de tous les français, elle permettra une meilleure activité des commerces, de tous les commerces ; et nous sommes persuadés que l'argent en plus, pour des personnes plus aisées, sera réinvesti dans d'autres produits, qui se vendront mieux, d'où une perception d'impôts plus juste, ce d'autant que, les entreprises qui en profiteront (légitimement) auront, de par l'augmentation des ventes, à payer un surplus d'impôt en relation avec ce surplus. Nous voulons une économie plus juste, au service de tous les français, où l'effort de l'Etat pour encourager l'effort pour la croissance est visible : c'est le plan ECO (Economie Citoyenne Observable).

§4b Cette dernière mesure est la plus coûteuse, mais nos experts, en tablant sur une croissance de 2,5%, tout à fait réaliste SI cette mesure est adoptée, pensent qu'elle sera rentable en 3 ans. Mais ces dépenses s'équilibrent avec les rentrées d'argent dues, entre autres, au CLEAN. D'autre part, nous n'excluons pas le retour de la vignette sur la deuxième voiture (au sein d'une déclaration commune), si besoin est, pour combler les manques des plus démunis par l'abondance des plus riches. Voilà un des pans de la justice sociale que nous voulons instaurer en France. L'augmentation, d'autre part, du nombre de douaniers, sera financée par l'augmentation des taxes de douanes, comme indiqué en §4-3.

§5 : Education (de l'enfant à l'adulte) : Pour des individus réalisant toutes leur potentialités.

1. *Le sens de l'éducation* : A quoi sert l'éducation ? Telle est la question indispensable que l'on doit préalablement se poser pour insuffler une cohérence à la réforme nécessaire que nous voulons entreprendre.

L'éducation doit produire un épanouissement à la fois individuel et collectif. Elle doit permettre à l'individu de découvrir ses talents singuliers et de les développer afin qu'il trouve sa place dans la société. Celle-ci en retour ne peut qu'être renforcée par une bonne éducation, puisque les individus donneront un sens plus grand à leur vie au sein de la collectivité.

L'éducation est donc développement, actualisation des potentialités que chaque individu a singulièrement en puissance.

Plus concrètement, l'éducation est donc soucieuse de l'orientation, de l'accompagnement de l'individu tout au long de sa vie. Nous ne concevons pas en effet que l'éducation est une activité qui commence à 2 ans et se termine à la fin des études d'un individu. Nous comprenons la culture et le sport au sein de l'éducation ; l'Etat doit avoir le souci de permettre à ce que chacun, tout au long de sa vie, ait la possibilité de se cultiver, de grandir spirituellement, de se remettre sagement en cause et d'agrandir l'horizon du sens qu'il donne à sa vie. L'éducation, loin d'être un dressage, doit contribuer grandement au bien être physique et psychologique de l'individu.

2. *Des mesures concrètes et spectaculaires* : Il est tant de marquer l'esprit des citoyens en affirmant avec force l'importance de l'éducation au sein de l'Etat. C'est pourquoi cette partie du programme nécessite le plus grand investissement financier et humain.

a) Augmentation considérable du personnel de l'éducation et meilleure répartition de ce personnel

Il est évident, comme l'auront remarqué à la fois les élèves, les parents et les étudiants préparant les concours de la fonction publique, que la gestion du personnel en matière d'éducation est catastrophique. Elle l'a été pendant plus de vingt ans et il est temps de prendre les choses au sérieux. La carte de répartition des nouveaux professeurs (que l'on envoie automatiquement en région parisienne alors qu'il manque parfois un nombre de postes importants en province), ainsi que la gestion du nombre de postes au concours mérite une expertise poussée et réaliste. L'Etat n'a pas à faire d'économie mesquine en matière d'éducation.

b) Combat de la précarité en matière d'éducation

Est-il normal que le nombre de vacataires ait considérablement augmenté alors que celui des contractuels et des postes fixes soit en baisse ? Cette situation conduit parfois concrètement à la situation suivante : un professeur en classe de terminale doit s'absenter jusqu'à la fin de l'année. Faute de contractuel, on emploie un vacataire. Mais le nombre d'heure de celui-ci est limité par son statut. Par souci d'économie, le rectorat aura pour directive d'employer un autre vacataire ; or le trouver peut prendre du temps et des cours ne seront pas assurés pendant cet intervalle. Résultat : les élèves auront eu un programme diminué et dans l'année, trois professeurs différents ; avec un suivi individuel des élèves qui s'en trouvera forcément affecté. Nous ne parlons pas ici d'une situation exceptionnelle mais d'un cas qui devient de plus en plus banal et inquiétant. Il est évident que l'efficacité et le professionnalisme des professeurs et instituteurs passe par une certaine tranquillité en ce qui concerne les inquiétudes matérielles liées à la précarité. Nous proposons donc une réforme des contrats de vacataires et de contractuels en corrélation avec l'augmentation des postes aux concours de recrutement des professeurs, aussi bien dans le primaire, qu'au Capes et à l'Agrégation.

c) L'impératif des classes non surchargées

Les mesures précédentes doivent permettre une meilleure gestion des emplois du temps et des effectifs dans les classes ; tout ceci étant à concevoir dans l'optique d'une amélioration du confort de travail à la fois pour l'élève mais aussi pour le professeur.

d) Des contrôles renforcés et plus constructifs : Il n'est pas normal que les professeurs qui se font contrôler aient la peur au ventre. Le rôle de l'inspecteur ne doit pas être soudain et punitif, mais au contraire régulier et consultatif. Le professeur doit pouvoir confier en toute confiance ces difficultés, sans angoisse de la sanction. La régularité du passage de l'inspecteur doit permettre un suivi professionnel, complété par d'éventuelles formations tout au cours de la carrière de l'enseignant.

3. Des changements de méthode

Il est évident qu'il est toujours douloureux de se remettre en cause. Mais il est peut-être temps de dépoussiérer certaines méthodes pédagogiques et d'être ouvert à d'autres approches en matière d'éducation, notamment en s'inspirant de modèles existants dans des pays étrangers.

a) l'apprentissage des langues en question

Un des plus flagrant échec du système éducatif français concerne sans doute l'apprentissage des langues étrangères. La médiocrité des résultats en ce domaine ne peut que nous amener à constater la nécessité d'une réforme des méthodes jusqu'ici appliquées. Les grandes lignes du changement que nous annonçons en la matière sont les suivantes :

_ une plus grande pratique orale (par des classes de langue à 15 élèves maximum) et une immersion de l'élève dans la sonorité étrangère

_ la présence de cours intégralement en langue étrangère

_ une approche plus ludique et pragmatique de l'apprentissage (la grammaire doit venir seulement ensuite, mais ne doit pas être, en revanche, exclue totalement du travail de l'élève ; il doit être un apprenant au sein d'une P.R.L. –Pratique Raisonnée de la Langue– permettant une réflexion sur des points grammaticaux précis)

_ continuer à favoriser les échanges et les voyages scolaires à l'étranger et les séjours de longue durée, en les rendant accessibles au plus grand nombre (des voyages en ce sens doivent être financés au niveau européen)

b) le rééquilibrage entre théorie et pratique

Il est aussi évident que le problème actuel que rencontre la plupart des élèves à partir du collège est le manque de « concret » offert par la formation « classique ». Le poids de la théorie, du « par cœur » et de la réflexion abstraite coupée des réalités ne doit pas être excessif. Les activités pratiques comme la musique, l'écriture imaginative, le sport, les travaux manuels et l'expérimentation scientifique doivent être plus favorisées. Le recours à des exercices permettant de rattacher la théorie à la vie réelle doit aussi être une exigence au sein des matières classiques. On peut penser qu'il est tout à fait possible, en mathématiques tout comme en philosophie, de satisfaire à un souci de concret, en rattachant les exercices formels à des problèmes matérielles (résoudre un problème de géométrie rapporté à de l'architecture...) et en illustrant les théories philosophiques par des exemples parlant pour les élèves. Nous affirmons aussi que la meilleure façon de satisfaire à cette exigence consiste à faire dialoguer les matières entre elles, ce qui n'est pas assez le cas actuellement. Il faut parler de philosophie dans les cours de mathématiques, et inversement. Le dialogue entre les matières doit permettre à l'élève de donner un véritable sens au savoir dans ses multiples applications possibles.

Le rééquilibrage entre théorie et pratique passe aussi par une augmentation de l'expression orale (de la répétition de poèmes au théâtre en passant par l'exposé et le débat...).

c) Le retour à un apprentissage sévère de l'orthographe et de l'expression écrite

Cette mesure ne se veut pas réactionnaire mais sera instituée d'après le constat partagé d'un illettrisme grandissant. L'obligation à la lecture (pas seulement des « classiques » ; il peut être intéressant de laisser un certain choix de lectures à l'élève) doit être favorisée par-dessus tout, et le recours à des exercices plus formels (tels que la dictée) est aussi nécessaire.

4) La réformes des facultés

Il s'agit ici d'un énorme chantier et il est impératif de diminuer les délais à sa mise en œuvre. Le poids de cette réforme ne peut pas reposer totalement sur les régions et l'Etat doit s'engager dans ce renouveau universitaire que nous voulons créer.

a) La rénovation externe et interne

L'état des universités est critique, tant au niveau des infrastructures matérielles qu'au niveau des formations proposées. Là aussi, il est important de remettre en question certaines pratiques, tant au niveau pédagogiques qu'administratif. Voici les grandes lignes de notre proposition de réforme en ce qui concerne les universités :

_un changement des méthodes pédagogiques : le cours magistral doit davantage céder la place au travail collectif, à la discussion encadrée et à l'échange bilatéral entre professeur et étudiant. Il s'agit de créer un esprit de recherche et d'apprentissage qui est aujourd'hui absent.

_favoriser la convivialité et la solidarité au sein des complexes universitaires. Il est très important que les étudiants se sentent « chez eux » dans les facultés, qu'ils n'y viennent pas seulement 3h par jour, comme on va faire ses courses au supermarché. L'université doit être un lieu permettant la création de liens d'amitié et apportant réconfort et chaleur à des étudiants parfois très seuls et un peu perdus.

_il s'agit donc en partie d'augmenter intelligemment le nombre d'heure de présence à l'université

_nous prenons bien en compte le fait que certains étudiants doivent financer eux-mêmes leur étude. Le développement des emplois étudiants au sein de la fac (les EAU, emplois aménagés en universités), ainsi qu'une meilleure gestion des bourses (Cf. programme PROMESSE) doit permettre un maximum de présence de l'étudiant aux cours (dans cette optique, l'étudiant bénéficiaire d'un financement par l'Etat se trouve encore davantage dans l'obligation d'assiduité).

_Au niveau du corps professoral, il apparaît urgent de réformer le système de nomination et de promotion. Parce que chacun peut-être le témoin dans les milieux universitaires de magouilles, de luttes de pouvoir et d'histoire de copinages indignes, il nous semble important d'élaborer une charte éthique des professeurs et de déterminer plus équitablement les sanctions et les contrôles dont doivent faire l'objet ces abus.

_nous voulons insuffler un véritable esprit de recherche, d'innovation et de désir d'avenir dans les universités. Pour cela, il est important de revaloriser les filières universitaires et réactualisant leur contenu, en leur redonnant leur dignité et en réaffirmant leur indépendance vis à vis des entreprises privées. La formation universitaire a bien pour vocation la professionnalisation des étudiant : c'est bien pour cela que le partenariat avec le milieu

professionnel doit être un partenariat raisonnable, contrôlé et équilibré, et non un sponsoring économique douteux.

5) Le programme PROMESSE : "Pari Républicain de l'Organisation Massive et Equitable de la Sécurité Salariale Etudiante" : Il vise à garantir aux étudiants et aux jeunes apprentis un revenu minimal assuré, à dédramatiser l'entrée dans le travail pour eux, et à réorganiser ainsi le pays, pour que les étudiants ne travaillent plus à côté pour payer leurs études, ce qui aurait en plus pour avantage de libérer des places dans le monde de l'emploi. L'objectif est clairement d'encourager les études, et faire qu'en France le savoir ne soit plus un handicap pour le monde du travail. Un pays qui avance, c'est un pays qui met le progrès de ses connaissances et de ses pratiques, quels que soient les domaines, au centre de sa politique.

§5b) Cette dernière mesure semble fort coûteuse. Pourtant il n'y en a rien. Précisons tout d'abord les modalités de son application. Le montant de la PROMESSE versé pour chaque étudiant sera au minimum de 300 euros (pour les étudiants les plus aisés ou ceux bénéficiant d'un EAU) et il pourra aller jusqu'à 1000 euros pour les étudiants les plus en difficulté. La détermination des échelons doit être des plus équitables. Pour cela, nous allons considérer tout un ensemble de critères qui ne rentrent pas aujourd'hui en compte dans le système boursier (participation mensuelle des parents déclarée sur l'honneur, lieu des études, durée envisagée des études et débouchés professionnels...).

Le financement concret de cette mesure consiste :

- _premièrement, dans une réutilisation plus organisée et rationnelle des fonds boursiers actuels
- _deuxièmement, par une utilisation des bénéfices dégagés par la création d'emploi conséquent à la libération des postes qu'occupaient les étudiants avant la PROMESSE.
- _troisièmement, dans une participation novatrice des retraités les plus aisés. C'est ainsi que nous concevons la solidarité nationale !
- _la vignette étudiante, ainsi que la taxe étudiante sur les produits de luxe (plus de 50 000 €), seront à l'étude, pour renforcer ce pari en l'avenir que nous voulons faire.

§6 : Prévention et justice :

1. La police :

a) Le sens de la police :

a) *Le sens de la police* : Il est évident que la police n'a pas uniquement une fonction répressive. C'est pour cela que nous préférons l'appellation « gardien de la paix » puisqu'elle indique bien que le rapport de la police avec les citoyens ne doit pas être un rapport d'affrontement, mais un rapport de confiance et d'utilité commune. C'est pour changer cette image d'une police de la répression que nous défendons les mesures suivantes :

- 1_Redéveloppement d'une police de proximité, avec des missions éducatives et des actions préventives au sein des réseaux associatifs et pédagogiques
- 2_Création de conseils réunissant la police de quartier, des habitants et des médiateurs sociaux (Cf. GPS).

b) *Le programme GPS* : Ce programme est le nom donné à un grand principe : nous manquons, dans tous les domaines, d'un climat de paix sociale. Nous pensons donc qu'un certain nombre de personnes, et ce dans tous les secteurs, doivent être employées comme

Garants de la Paix Sociale. Le champ d'application de cette mesure est très vaste. Prenons l'exemple des grandes entreprises, aussi bien publiques que privées. Il faut privilégier les négociations, pour apaiser le stress au travail ; les entreprises ne respectant pas ces principes se verront sanctionner, financièrement, par une taxe de 5% sur leur bénéfice net, mais aussi dans la publication annuelle d'une liste noire des entreprises où il ne fait pas bon travailler. La question qui vient immédiatement à l'esprit est celle des critères. Des réunions, dès notre arrivée au pouvoir, seront organisées au cas par cas, avec les partenaires sociaux, pour définir des chartes en complément du code du travail universel. A partir de là, chaque entreprise devra accueillir en son sein un G.P.S. par 50 travailleurs. Loin de vouloir remplacer les inspecteurs du travail, qui veillent à l'application du droit du travail, valable dans tout le pays, ceux-ci auront pour mission d'évaluer les critères définis préalablement par les partenaires sociaux. Pour éviter toute pression de l'entreprise, ce programme sera financé par l'Etat, qui aura à sa charge le salaire de ces G.P.S. Leur formation devra comporter de la psychologie, de la sociologie, du droit, de la philosophie, ce qui représentera une porte de sortie importante pour nombre d'étudiants. Ainsi, en combinant ce principe avec les éventuelles taxes sur les entreprises, nous pensons que, le nombre de chômeurs diminuant, les cotisations augmenteront, sans parler du bol d'air pour les retraites et concernant le pouvoir d'achat, et donc la croissance. Le pari est donc que ce programme soit à l'équilibre en 5 ans, sur le plan financier.

Cependant, les G.P.S. ne se limitent pas au monde de l'entreprise : dans l'école, avec un G.P.S. par 50 élèves, pour améliorer la surveillance, et la prise en charge des élèves comme l'écoute des professeurs ; dans les quartiers, où certains ex-délinquants pourront trouver une voie utile à la société, et un moyen de se réintégrer et de sortir de la délinquance ; au sein-même de l'Etat, puisque nous comptons, pour chaque ministère, avoir un représentant syndical travaillant à temps-plein en étroite collaboration avec le ministre, représentant élu par les militants, évidemment. On peut tout à fait penser aux médecins qui, s'installant en campagne aient une prime-GPS, comme garants du service public, permettant d'orienter les soins et de ne pas laisser le sentiment d'une France à deux vitesses. Nous avons déjà évoqué le rôle des G.P.S. dans les mairies, ainsi que pour la gestion de l'urbanisme.

c) *La prévention routière* : Une plus grande tolérance des radars (de 10 km/h sur les routes et 5 km/h en agglomération) est nécessaire, puisque qu'il ne s'agit pas de sanctionner les erreurs occasionnelles de conducteurs généralement prudents, mais permettre une prise de conscience des comportements réellement dangereux. C'est pour cela que nous défendons dans le même temps une augmentation substantielle pour les gros dépassements, de l'ordre de 50%, par rapport aux prix actuels. Une commission doit aussi être chargée de rendre publics les lieux à risque, et de faire coïncider cela avec l'emplacement des radars, de manière à user de pédagogie dans l'apprentissage des limites à la conduite. En cela, nous nous approcherons effectivement du modèle allemand, où les limitations ne sont pas absente, mais sont d'autant mieux respectées qu'elles sont rares, aux endroits dangereux, et que les amendes sont dissuasives.

2. La prison :

a) *Le sens de la prison* : Dans une république, la sanction est le signe d'un défaut intrinsèque du fonctionnement de la société. Mais s'il y a sanction, c'est bien pour essayer de réparer cette défection. La punition doit donc avoir une vertu **réparatrice** et non **culpabilisatrice**. Il y

a malheureusement toujours des raisons qui expliquent qu'un individu commette un crime (Cf. Spinoza, *lettre à Schuller*). La supposition d'un libre arbitre qui légitimerait que l'on enferme cet individu est erronée, mais ce n'est pas pour cela qu'il ne faut pas protéger la société de cet individu dangereux, et qu'il ne faut pas essayer, par un autre type de déterminisme (médical ou éducatif) d'aider l'individu en question à changer.

b) *L'état des établissements carcéraux* : L'échec du système judiciaire de notre pays consiste en ce qu'un individu enfermé pour un délit mineur peut ressortir de prison avec l'envie de commettre des crimes de plus grandes envergures. L'état de la prison est lamentable et indigne du « pays des droits de l'homme ». Mais surtout, il rend la sanction inefficace, puisque la vertu réparatrice de la sanction ne peut ici se réaliser dans de telles conditions. Nos mesures sont donc les suivantes :

1_ Amélioration des conditions des prévenus, c'est-à-dire principalement : reconstruction des bâtiments vétustes et séparation des délinquants mineurs et majeurs.

2_ Proposer des activités constructives aux condamnés, afin qu'il se reconstruisent eux-mêmes : formations professionnelles diverses, musique, sport... Eux-mêmes auront la garantie d'un emploi en tant que G.P.S. auprès des jeunes si, en prison, correctement formés, ils commencent à rencontrer des jeunes et à les informer du danger qu'ils encourent, dès le premier délit. Nous voulons en cela renforcer la réinsertion, et permettre une politique de prévention plus que de répression.

3_ Privilégier les peines d'intérêt général et les centres éducatifs, pour désengorger les prisons.

c) *L'« après prison »* : Il est impératif que l'individu qui sort de prison aie le projet de se réintégrer, mais surtout, qu'il en aie la possibilité. La formation professionnelle complémentaire que nous souhaitons mettre en place au sein même des établissements pénitentiaires doit permettre une telle possibilité, mais pour garantir la réintégration, nous voulons créer un quota pour les grandes entreprises (de plus de 50 employés) d'emplois minimums d'anciens condamnés. Concrètement, cela veut dire que les grands groupes seront obligés d'employer des repris de justice, et recevront des amendes de l'Etat le cas échéant. Ce qui est valable pour le privé le sera aussi pour la fonction publique. Pour les petites entreprises qui le souhaitent, l'embauche et la formation de personnes qui ont été condamnées seront défiscalisées pendant trois ans.

d) *Le risque procédurier* : Le CRP compte bien mettre un terme à l'augmentation du nombre de procès qui sont parfois engagés pour des raisons ridicules. Cette dérive de la justice, qui consiste à obtenir des dédommagements pour n'importe quelle cause, à n'importe quel prix, et à mettre en accusation des personnes pour le moindre faux pas, doit être dénoncée. Nous comptons ainsi instituer un organisme de contrôle de légitimité des procédures et offrir aux professions à risques (médecins, directeur d'écoles, maires de communes) une protection minimum contre ces abus. Cela passera par une concertation avec les différents acteurs du système judiciaire, en encourageant, par le paiement à l'Etat par les avocats non commis d'office des procès et/ou procédures ayant abouties à un non-lieu.

3. La question militaire :

Nous sommes pour une Europe de la défense, dans le double sens de l'harmonisation d'une politique étrangère (cf parties B et C de ce programme), et d'un financement commun. Nous pensons ainsi réaliser de sérieuses économies, et faire peser la voix de la France, deuxième armée européenne, de tout son poids diplomatique par l'Europe.

§6b : Le financement de ces mesures passe par le profit réalisé grâce au développement des travaux à intérêt général, mais aussi à long terme, par une indépendance favorisée des anciens détenus (qui n'auront plus à être pris en charge par l'Etat), et par une baisse des actes de délinquance (dont le coût est très élevé pour la société). Il est évident que la responsabilisation financière des avocats permettra des rentrées d'argent, et nous comptons sur les taxes aux entreprises n'embauchant pas de personnes voulant se réinsérer pour financer l'absence de charges pour les petites entreprises faisant ce geste citoyen de réinsertion. La rénovation des prisons sera financée par la hausse des amendes, de quelque nature qu'elles soient, ainsi que par ce que nous voulons créer (comme le montrera la deuxième grande partie), à savoir une instance européenne pour harmoniser nos peines et les conditions de détention. Des fonds pourront être trouvés à ce niveau. Enfin, la police de proximité se fera en moyens constants, par un redéploiement des forces en présence dans les quartiers où ça va mal. Comment expliquer qu'en plein centre de Paris, on ne fasse pas 100 mètres sans croiser 3 policiers, et l'on ferait le même constat dans nombre de quartiers huppés ; et que dans les quartiers où cela va moins bien, elle n'intervienne qu'en commandos-CRS ? Cela changera si Megalo Paul est élu. Le programme G.P.S., nous en feront le pari, sera rentable en moins de 5 ans ; cependant, en cas de crise de la croissance par exemple, nous n'excluons pas une augmentation proportionnée de l'I.S.F.

§7 : Industrie du loisir

1. *Le sens du loisir* : Si le loisir a une place importante dans notre société, il convient de définir ce qu'il peut apporter à la cohésion nationale, tout en déterminant les risques d'inégalité qu'il peut aussi engendrer. Si le loisir est utile, c'est bien parce qu'il permet de compléter et d'équilibrer la vie professionnelle et familiale. Le loisir contribue donc au développement individuel et il est donc nécessaire qu'il soit accessible à tous. Les mesures qui suivent vont dans ce sens.

2. *La carte culture* : Parce que la culture ne doit pas être uniquement une affaire de profit, mais surtout une affaire de partage, nous nous engageons à ce que l'Etat travaille à la création d'une carte « culture » permettant aux catégories sociales les plus défavorisées (personnes à bas revenus, au chômage, étudiants...) de bénéficier de prix réellement avantageux sur un ensemble de produits culturels (livres, cd, spectacles...).

3. *La question du peer to peer* : L'idée d'un partage actif et gratuit de certains biens culturels doit être maintenue. Ce partage permet entre autres un accès à des œuvres anciennes, indisponibles dans le commerce. Pour néanmoins garantir le revenu des artistes, nous sommes prêts à défendre l'idée d'une taxe versée par les fournisseurs d'accès à internet. De plus, nous pensons que le téléchargement gratuit est un excellent moyen pour les artistes de se faire connaître et de se faire une publicité gratuite. Il est certain par ailleurs, qu'il faut éduquer les citoyens pour qu'ils soient portés, de manière responsable, à acheter les œuvres lorsqu'ils les apprécient réellement et qu'ils en ont les moyens. Nous pensons aussi que l'industrie du disque n'a pas tellement besoin d'être relancée (il n'y a jamais eu autant de sorties d'albums, et de musique écoutée), mais qu'elle doit être mieux équilibrée afin que le profit des grandes maisons de disques profite aussi de manière équitable aux artistes. Des discussions avec la SACEM, et le compte-rendu public de sa gestion financière, sont aussi prévues, pour une meilleure répartition des revenus de l'industrie du disque. Les mêmes mesures seront prises

pour le cinéma, les ventes de DVD ayant explosées et les salles étant en hausse au niveau du nombre d'entrées cette année.

4. La protection de la culture : Dans cette optique, le CRP s'engage à développer une véritable politique culturelle, visant à favoriser l'émergence des labels indépendants et des petites structures d'autoproduction. Il est capital de reconnaître que la créativité et le dynamisme de la culture d'un pays contribue grandement à sa vitalité et à sa richesse. Nous comptons poursuivre l'effort engagé pour la protection d'un cinéma français de qualité, et nous subventionnerons les petites salles de cinéma afin qu'elles ne disparaissent pas et continuent de projeter des œuvres de qualité.

§7b : Pour financer cet ensemble de mesures, nous comptons sur un partenariat raisonnable avec l'industrie privée du loisir, ainsi que sur le développement de l'intérêt pour la culture indépendante. Il faut générer une véritable « envie de culture » chez les citoyens, les faisant passer de l'état de simple consommateur à celui d'amateur passionné.